

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya : Batna

Daira : Merouana

Commune : Oued El ma

Numéro d'identification fiscale :095705339055810

Mise en demeure

- Conformément aux dispositions de l'article 90 de la Loi n° 23-12 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel n° 15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Conformément aux marchée n°01/2025 daté du 16/03/2025 conclu entre **la commune et l'entreprise d'étude et réalisation de toutes branches d'activité bâtiment hydraulique et travaux publics et tout corps d'état – Batna** représenté par **M.Youcef Ibrahim Khireddine**, lié à un projet : **Achevement reseau D'AEP A Oued El ma centre**, au montant de 24.878.160,00Da, et durée d'achèvement de 06 mois, et cela se manifeste par le contrôle budgétaire en date du 16/03/2025 n°63.
- Sur la base de l'ordre de service en date du 18/03/2025.

Nous avons le regret de vous informer qu'il y a eu un retard important dans le rythme d'achèvement des travaux et que les délais contractuels ont expiré sans que les travaux convenus n'aient été terminés, malgré des avertissements et des notifications verbaux antérieurs. Par conséquent, nous vous adressons la présente notification officielle dans le but de :

- Reprendre le travail immédiatement
- Accélérer le rythme du travail
- Respect des délais contractuels

Vous disposez donc d'un délai de 10 jours à compter de la date de publication de mise en demeure dans les journaux, afin de remédier au retard constaté, sous peine d'appliquer les procédures légales prévues par les textes réglementaires applicables, notamment :

- Application des pénalités de retard.
- La responsabilité des procédures de résiliation incombe à la partie cocontractant.